



Première convocation conseil syndical

Par **Bobjosse**, le **20/04/2011** à **22:38**

Bonjour,

Après l'élection du Conseil Syndical par l'Assemblée Générale, est-ce le syndic (secrétaire de l'AG) ou qui d'autre, qui prend l'initiative de convoquer le dit CS en vue d'élire notamment le nouveau (qui peut être l'ancien) président.

Y'a t'il un délais à respecter (diffusion et validation du PV de l'AG) pour réunir le premier CS après l'AG.

Merci à vous

Cordialement

Bob